



MAIRIE DE PLAN-DE-CUQUES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 décembre 2020

La séance est ouverte à 18 h 40, sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON, Maire de Plan-de-Cuques.

M. le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons procéder à l'appel, avant d'ouvrir cette séance du Conseil municipal qui sera donc la dernière de l'année 2020.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal)

Sont présents :

Mmes et MM. SIMON, CAVIN, BONANNO, PIRAS-LACROIX, NICHANIAN, TENAGLIA, DURAND, GERBAL, GARGUILO, GERMAIN, BECCARI, MILANI, CIARAMELLA, GIRAUD, MALLEGOL, LE MARTELOT, ATTALI, PERRIN, JASSEM, CESSOU, KLEIN, FOLIOT, FARINA, CHATEL, VOGT, ARMAND, GIUDICELLI, SIMOND, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE.

Est absent ou représenté :

M. CIGNA (pouvoir à Mme GIUDICELLI).

Je déclare la séance ouverte.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 10, 27 JUILLET 2020 ET 30 SEPTEMBRE 2020

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des observations ?

Mme GIUDICELLI.- Je veux bien que nous soyons dans une opposition constructive, mais toutes les délibérations, notamment sur les 27 juillet et 30 septembre, sont adoptées à l'unanimité, à l'écrit, alors que nous nous étions abstenus sur certaines. Et sur la délibération 9, tout n'est pas précisé. Je voulais savoir comment faire pour pallier cette erreur.

M. le MAIRE.- S'il y a des corrections à faire sur les votes que vous avez exprimés, nous les ferons parce que nous tenons à être transparents et exacts sur le vote

des Conseillers municipaux. Mais, normalement, vous devez avoir trouvé sur votre table un bordereau de votes pour ce Conseil municipal, avec la liste de toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour, que je vous demanderais de bien vouloir renseigner au fur et à mesure de vos votes et signer à la fin de la séance pour le remettre au service, de façon à éviter ce genre de choses, et que l'on sache qui a voté quoi et que l'on retranscrive fidèlement les positions de chaque élu.

Mme GIUDICELLI.- C'est justement ce que je voulais proposer.

M. le MAIRE.- Nous avons eu la même idée. C'est parfait.

Mis à part cette remarque, nous sommes d'accord sur les procès-verbaux ?

(Les procès-verbaux des 10, 27 juillet 2020 et 30 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité)

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

M. le MAIRE.- Madame GIUDICELLI m'a transmis trois questions à ce propos. Y a-t-il d'autres questions sur ces décisions ?

Mme GIUDICELLI.- Concernant le contrat de location de Madame KARPOUTIAN au 4, boulevard Auguste Baudin, quand j'y suis passée ce matin, j'ai vu l'arrêté de péril imminent. Je voulais savoir ce qu'il en était par rapport à ce contrat de location, et si cette dame est toujours dans l'immeuble ou pas.

M. le MAIRE.- Effectivement, comme vous avez pu le constater, nous avons été contraints de prendre un arrêté de fermeture d'une partie du boulevard Auguste Baudin. C'est celui qui mène au petit parking en face du Clocheton. Il y a là une propriété communale, à droite quand on emprunte le boulevard. Madame KARPOUTIAN, qui est locataire de la Mairie, qui vivait là avec sa maman qui est décédée cette année, qui est désormais la seule titulaire du bail, a eu un dégât des eaux. Elle a fait intervenir une entreprise pour venir réparer la fuite et ensuite, changer le parquet. L'entreprise a constaté un certain nombre de fissures. Madame KARPOUTIAN a saisi nos services techniques qui se sont rendus sur place et qui ont mandaté un expert, lequel a conclu à un défaut de structure de la bâtisse au niveau du balcon, et à un arrêté de péril grave et imminent nécessitant l'évacuation du locataire et la prescription de travaux rapidement.

Nous avons reçu ce rapport d'expert, et nous avons prévenu immédiatement Madame KARPOUTIAN qu'il fallait qu'elle quitte les lieux. L'expert ayant également mentionné qu'il pourrait y avoir des risques de chute dans la rue, j'ai pris la décision de fermer la rue. On ne l'a pas fermée intégralement pour laisser l'accès au parking par le boulevard André Malraux, mais nous avons fermé cette petite partie-là. Ce qui impacte, du coup, Monsieur ZORAYAN. Nous sommes en train de regarder avec lui comment on peut faire.

Nous avons également diligenté une contre-expertise parce que nous ne sommes pas certains que le péril soit si grave et si imminent, mais comme on est dans la suite de la rue d'Aubagne et que, maintenant, tout le monde a plutôt tendance à se couvrir, afin d'assurer la pleine sécurité de Madame KARPOUTIAN et des riverains, j'ai pris cette décision.

Nous avons proposé le relogement à Madame KARPOUTIAN dans un logement municipal qui se trouve être vacant au Clocheton, donc 50 mètres après. Elle est

allée le visiter avec nos agents des services techniques. Elle n'est pas abandonnée, elle n'est pas à la rue et, naturellement, son relogement sera effectué à titre gracieux, le temps que les travaux de confortement nécessaires soient finalisés au 4 boulevard Auguste Baudin, et ensuite elle pourra réintégrer son logement, comme c'est prévu.

Je reviens sur les questions que vous m'avez transmises hier. Je vous ferai une réponse par écrit, mais tant qu'à faire, je la partage avec l'ensemble du Conseil municipal.

Sur la décision 20-112, qui concerne l'avenant relatif au marché d'assurances de la commune, nous avons reçu une lettre de notre assureur, Groupama, le 15 juillet ou le 16 juillet dernier, donc une semaine après que j'aie pris mes fonctions, nous expliquant que, sur les exercices précédents, ils avaient constaté une sinistralité anormale. Ce sont les ratios des assurances : ils considèrent qu'au-delà d'un certain nombre de sinistres, on dépasse. Un peu comme quand vous avez plusieurs accidents avec votre voiture, au bout d'un moment, soit l'assureur vous monte la prime à un niveau que vous ne pouvez plus payer, soit il vous résilie d'office le contrat. Nous avons donc cette hausse de 15 %.

C'est intervenu en plein été, et le Directeur Général des Services de l'époque m'avait conseillé d'accepter cette hausse, dans l'attente du renouvellement intégral du marché d'assurances qui devrait intervenir prochainement, et de ne pas relancer un marché en plein été sur l'assurance des bâtiments municipaux parce que c'est quelque chose dont on ne peut pas se passer.

Voilà la raison pour laquelle nous avons accepté la hausse de la cotisation de 15 %.

Quant à la hausse de la sinistralité, je suis au regret de constater que cela ne dépend pas de moi, et que l'on paie une partie de l'héritage. Quand on voit l'état de nos bâtiments municipaux, cela se comprend. Je n'en dirai pas plus, mais j'aurai l'occasion, dans les prochaines semaines et sans doute les prochains mois, d'objectiver ce que je viens de vous dire, avec des éléments factuels suite aux audits qui sont actuellement en cours.

Sur la 20-136, l'article 3 de la décision qui vous paraît en contradiction - et vous avez raison, c'est une erreur de plume, le marché n'est pas du tout relatif à la fourniture des denrées alimentaires, mais au nettoyage des bâtiments municipaux.

Vous aurez constaté aussi qu'il y a une délibération, que l'on passe ce soir, et qui corrige une erreur de plume sur le versement d'une subvention. Là aussi, c'est un peu l'héritage d'avant.

Et enfin, la dernière, je n'ai pas eu l'info, mais on vous la transmettra. C'est la liste des bâtiments couverts par la protection incendie. Le tableau n'est pas très clair sur la première ligne qui pourrait apparaître comme un cumul des autres, et qui en fait ne l'est pas forcément. Dès que j'aurai cette information, je vous la communiquerai, évidemment.

Nous passons à l'examen des rapports qui sont à l'ordre du jour de notre Conseil.

III – EXAMEN DES RAPPORTS

A - PÔLE ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

20/148/DELIB.081 – Ouverture Dominicale 2021.

M. le MAIRE.- Cela concerne l'ouverture dominicale 2021, en lien avec la Métropole.

(Adoptée à l'unanimité)

20/149/DELIB.082 - Adhésion à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône –

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une adhésion au contrat tripartite avec la Métropole et l'UGAP pour faciliter la commande publique. Vous savez que l'UGAP est une structure qui permet aux collectivités d'acheter des produits ou des services à des conditions tarifaires négociées, et d'une manière plus souple qu'en passant par une procédure classique de marché public, puisque le marché public a été passé en amont. Donc, les mises en concurrence, les appels d'offres, etc., ont déjà été effectués par l'UGAP, et cela permet aux collectivités de pouvoir se fournir à des tarifs préférentiels sans avoir la lourdeur de la procédure des marchés publics, et cela peut être pratique. Nous adhérons donc à cette convention.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOËL, BARRET, JAYNE)

20/150/DELIB.083 – Tarifs des taxes funéraires de départ ou d'arrivée de corps 2021

M. le MAIRE.- Je tiens à préciser que nous avons décidé de maintenir le tarif qui était celui de 2020.

(Adoptée à l'unanimité)

On me fait remarquer que j'ai oublié de désigner un secrétaire de séance. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je désigne Madame Mathilde CAVIN comme secrétaire de séance, afin de respecter les formes du Conseil Municipal.

20/151/DELIB.084 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2020 - Demande de subvention au Conseil Départemental - Pour favoriser le déconfinement - AEFD

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une aide du Conseil départemental en direction des communes pour les investissements qui ont été réalisés dans le cadre du déconfinement et du Covid. Nous avons eu un certain nombre de dépenses de distributeurs de gel hydroalcoolique, un certain nombre de matériels informatiques qui ont été achetés, des visières de protection. Pour tout cela, nous présentons un dossier de demande de financement au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

(Adoptée à la majorité – 1 vote contre : Monsieur SIMOND)

20/152/DELIB.085 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. le MAIRE.- C'est un acte que le Conseil municipal doit prendre dans les six mois qui suivent son installation. Il s'agit de l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le règlement intérieur du Conseil municipal, pour les élus novices qui sont nombreux dans cette salle, c'est le document qui régit le mode de fonctionnement de notre assemblée, pas simplement dans les séances du conseil, mais également au fil de l'année. J'imagine que vous avez pu en prendre tous connaissance. Je peux répondre à toutes les questions qui pourraient se poser. Simplement deux mots sur l'esprit qui nous a animés dans la rédaction de ce document. Nous sommes partis du document de la mandature précédente, qui avait comme mérite essentiel d'exister, et pas beaucoup plus que cela, et nous l'avons actualisé, de manière à pouvoir avoir un fonctionnement le plus démocratique et le plus respectueux de la sensibilité de chacun. J'en veux pour preuve la place qui est laissée aux groupes et aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans les différents supports de communication de la Ville, y compris les supports digitaux, ce qui n'était le cas en aucune manière jusqu'au mois de juillet. Également les règles qui régissent la tenue de notre conseil, des différentes commissions, les modalités de convocation. Bref ! Tous ces éléments qui répondent aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des questions ?

Mme GIUDICELLI.- Pour tout vous dire, sur cette partie-là, il y a certaines choses pour lesquelles nous ne sommes pas favorables. Déjà, nous aurions aimé, peut-être pas être consultés, mais au moins avoir été au courant de ce que vous alliez mettre sur la partie du droit à l'opposition et l'expression.

Déjà, n'ont pas été notifiées les modifications par rapport à l'ancien règlement intérieur.

Nous espérons vraiment que le délai de demande par rapport aux expressions qui ont été très courtes, les fois précédentes, le matin pour l'après-midi, et l'envoi avant 48 heures, je vous avoue que c'est assez sport quand on est novice comme nous.

On se demandait aussi pourquoi la suppression des publications Facebook au bout de 30 jours.

Pour la permanence, est-il possible de recevoir une ou deux personnes du public ?

M. le MAIRE. Oui.

Mme GIUDICELLI. Ce n'est pas mentionné.

Mme DONATI. C'est la même permanence ancienne mandature.

M. le MAIRE. Exactement la même, Madame DONATI, selon les mêmes modalités.

C'est le maire qui vous dit que vous pouvez accueillir du public.

Madame DONATI, vous savez que nous sommes régis, vous et moi, par la loi, notamment par un document qui s'appelle le Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous invite à le lire, notamment dans les articles qui traitent des droits de la minorité municipale. Vous verrez que c'est assez restrictif et que l'on a pris le parti d'être plutôt

libéraux. En tout cas, par rapport à la majorité à laquelle vous avez appartenu, je vous garantis que le résultat est sensiblement différent. Et puisque vous m'interrogez là-dessus, oui, vous pourrez recevoir des administrés pour les réunions, il n'y a aucun souci avec cela.

Quant au droit d'expression de l'opposition, quand vous vous souvenez que, pendant 12 ans, j'ai eu droit à deux lignes et demie dans le Vival, et que vous constatez ce que l'on a mentionné dans le règlement intérieur, vous trouverez qu'en termes de respect de la démocratie, je suis à des années-lumière de mon prédécesseur et de la majorité à laquelle vous apparteniez.

J'aurais préféré que vous saluiez notre ouverture d'esprit plutôt que d'aller noter qu'il n'était pas mentionné que vous puissiez accueillir des administrés dans une réunion de travail. Mais, à chacun sa responsabilité de ses propos et la manière de regarder le verre à moitié vide ou à moitié plein.

Mme DONATI : c'est peut être un problème d'assurance ?(Intervention de Madame DONATI inaudible, sans micro)

M. le MAIRE.- S'agissant de locaux municipaux destinés à accueillir du public, ils sont couverts par les assurances, même quand ce sont des élus n'appartenant pas à la majorité municipale puisque vous êtes, toutes et tous, des élus du Conseil municipal et, à ce titre, vous avez tout autant de légitimité que d'autres. Là-dessus, il n'y a absolument aucun problème.

Je vous propose de faire une version bis de ce règlement intérieur qui stipulera, noir sur blanc, pour rassurer Madame DONATI, que dans le local municipal qui est mis à disposition des élus de l'opposition, il est permis d'accueillir des administrés ; ce qui paraissait couler de source, mais au moins, ce sera écrit.

Je mets aux voix.

(Adoptée à la majorité – 7 voix contre : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE – 1 abstention : M. SIMOND)

20/153/DELIB.086 - Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une commission qui nous lie avec la Métropole pour participer à l'évaluation des compétences auparavant dévolues aux communes et qui, désormais, relèvent de la compétence métropolitaine, pour laquelle il y a un débat sur l'intégration des budgets que la Métropole va devoir prévoir pour l'assumer dans le futur. Cela s'appelle la CLECT. Pour cela, il faut désigner des représentants.

Il est proposé de désigner le Maire et, en suppléant, Monsieur CHATEL.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 8 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE, SIMOND)

20/154/DELIB.087 - Stérilisation des chats libres - Convention avec la fondation 30 Millions d'amis

M. le MAIRE.- Nous en avons parlé au précédent Conseil. C'est la convention avec la Fondation 30 millions d'amis. Nous avons déjà exposé les liens que nous avons avec l'Association des Chats libres qui est sur Plan-de-Cuques.

Mme CIARANELLA.- Cette convention permet à la Fondation 30 millions d'amis de payer la moitié des frais. Nous allons verser cette subvention à 30 millions d'amis. Nous aurons des rapports sur le nombre de chats stérilisés. Et nous passons des conventions avec des vétérinaires, sachant qu'une première convention sera passée avec le vétérinaire de Plan-de-Cuques et celui de Château-Gombert, qui ont accepté de pratiquer les tarifs de 30 millions d'amis.

Et, si Monsieur le Maire me le permet, je voudrais faire un appel à volontariat. Il faut savoir que cette association ne fait pas que stériliser les chats, elle les nourrit, s'assure qu'ils sont en bonne santé et leur donne des médicaments. Si vous entendez parler de personnes qui serait volontaires, adressez-vous à Madame MAZZELA, à l'Association des Chats libres, sur le site de la Mairie.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE)

20/155/DELIB.088 - Nomination de nouveaux élus à la Commission Paritaire des Marchés de Plein Air

M. le MAIRE.- Il est proposé :

- Membres titulaires : M. Jean-Baptiste BONNANO, Mme Christine KLEIN
- Membre suppléant : Mme Annie GERBAL.

Sans compter les représentants des organisations professionnelles des forains : M. Léon SEBAG et M. Alain BELDRAME.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 8 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE, SIMOND)

20/156/DELIB.089 – Subvention Cercle Saint-Michel 2020

Mme PIRAS-LACROIX.- Monsieur le Maire, compte tenu de la place occupée par ma famille dans cette association, je ne prendrai pas part à ce vote.

M. NICHANIAN.- Pareil pour moi.

M. le MAIRE.- Je le note et je vous en félicite.

Il s'agit de la subvention annuelle pour le Cercle Saint-Michel, qui est du même montant que l'année précédente.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/157/DELIB.090 – Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux pour l'ES13 2020-2021

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une association départementale qui agit pour nos seniors, et qui organise des animations, des lotos, des voyages organisés. Elle est présente et active sur notre commune. A ce titre, nous soutenons bien évidemment l'action de cette association.

Mme ARMAND.- Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aussi une association à La Montade, qui n'a pas de locaux. Est-ce que vous avez des projets là-dessus ou non ? Si oui, est-ce que l'on peut les connaître ?

M. le MAIRE.- Effectivement, il y a une deuxième association qui s'est créée dans le courant de l'année 2020, à La Montade, et qui n'avait pas de locaux sur l'année 2020. Il se trouve qu'elle avait utilisé, à titre ponctuel, l'école Robert Debré pour se réunir. J'ai rencontré, en septembre, les représentants de cette association qui rassemble beaucoup de Marseillais et assez peu de Plan-de-Cuquois. Mais néanmoins, en leur expliquant que, compte tenu du contexte sanitaire, j'avais fait le choix, en lien avec mes élus, de réserver exclusivement, pour toute la durée de l'année scolaire, les salles accueillant la cantine scolaire à la cantine scolaire. Depuis le mois de septembre, il n'y a plus de manifestation qui se passe au Clocheton ni à Robert Debré, a fortiori pour une association qui œuvre pour des personnes dites à risque puisqu'elle concerne un public de plus de 65 ans.

Avant que nous ayons les restrictions qui se sont empilées depuis, je leur avais proposé un local dans le centre du village. Cela ne les intéressait pas. A ce stade, vous connaissez la commune au moins aussi bien que moi, je n'ai pas d'autre salle municipale à La Montade à leur proposer. Pour l'instant, les choses sont un peu en attente. Cela n'a pas eu trop d'impact puisque les réunions ont été empêchées par les nouvelles règles sanitaires. Le cas échéant, si ces règles sanitaires évoluent dans un sens plus favorable, nous essaierons de trouver une solution. On avait évoqué les locaux de l'ancienne police municipale. Vu l'état dans lequel la précédente majorité nous les a laissés, il serait indigne d'y accueillir qui que ce soit. Nous avons eu d'autres travaux plus urgents à faire entre-temps. Mais, la question est toujours sur la table, et je suis tout à fait disposé à travailler avec l'ES13 La Montade pour leur permettre d'accueillir leurs adhérents dans de bonnes conditions à La Montade.

Vous avez remarqué que nous avons porté une attention particulière au quartier de La Montade, dans le cadre des illuminations de Noël, et nous continuerons de porter une attention toute particulière à tous les habitants de La Montade.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/158/DELIB.091 - Subventions pour l'exercice budgétaire 2020 - LOU GRIHET - COMITE DE JUMELAGE ENGELSKIRCHEN - ÉCOLE DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS ALLAUCH/PLAN DE CUQUES – DIVERTIMENTO - SOCIÉTÉ DE CHASSE

M. le MAIRE.- Il s'agit de plusieurs subventions pour des associations emblématiques de la commune, qui étaient précédemment subventionnées, et pour lesquelles les subventions sont pour l'essentiel reconduites. A l'exception du Grihet qui connaît une augmentation puisque, dans le cadre de ses 70 ans, est prévue la réédition d'un livre écrit par Marcel MARÉCHAL et que, pour ce faire, Lou Grihet a sollicité la commune, et nous les accompagnons volontiers dans cette belle action.

Et puis, il y a deux nouveautés : la chorale Divertimento qui est une chorale d'un niveau exceptionnel, menée par des Plan-de-Cuquois depuis de longues années, et qui n'avait jamais été soutenue par la municipalité jusqu'alors. Il nous est apparu non seulement juste, mais en plus utile, de les soutenir parce que c'est une chorale qui représente Plan-de-Cuques avec talent dans de nombreux évènements tout autour de la région. C'est pour cela que l'on vote cette subvention pour la chorale Divertimento.

Et enfin, c'était un engagement qui nous tenait à cœur dans mon équipe - je pense notamment à mon adjoint Laurent GARGUILO, mais aussi à Patrick LE MARTELOT -, qui est de renouer le lien avec le Centre de secours Allauch/Plan-de-Cuques. J'ai eu l'occasion de le dire à la caserne, il y a peu de temps, pour la Sainte Barbe et la prise de commandement du Lieutenant MARÉCHAL. Et donc, comme je m'y étais engagé, la Ville de Plan-de-Cuques soutiendra, à travers cette subvention, l'école des jeunes sapeurs-pompiers qui est une très belle initiative prise par le SDIS, et qui vise à former les jeunes, dès 13-14 ans, pour leur transmettre les valeurs d'engagement qui sont celles de nos pompiers, et qui sert aussi de centre de détection pour de futurs pompiers volontaires ou professionnels. Nous les accompagnerons dans cette belle initiative au service de nos jeunes.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/159/DELIB.092 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une délibération technique pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité. Plan-de-Cuques entre enfin dans l'ère du 2.0.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/160/DELIB.093 – Résolution de soutien du processus de paix en Arménie

M. le MAIRE.- J'y tenais, et beaucoup des élus du Conseil municipal y tenaient avec moi. Cela arrive un peu tard, compte tenu des évènements qui se sont un peu

précipités avant notre calendrier du Conseil municipal. Il s'agit de la même motion que celle qui avait été adoptée en Conseil de Métropole, en novembre dernier, et qui témoigne de notre soutien à nos frères Arméniens, dans le cadre du conflit qui a ensanglanté la région du Haut-Karabakh au mois de novembre.

Vous en avez pris connaissance. C'est un texte qui propose la reconnaissance de l'indépendance de la République du Haut-Karabakh au nom du droit des peuples à l'autodétermination. Je rappellerai que le droit des peuples à l'autodétermination, depuis 1917, faisait partie des points du Président Wilson, au sortir de la première guerre mondiale. C'est un des fondements de la création de la Société des Nations en 1920, puis de l'ONU au lendemain de la deuxième guerre mondiale. C'est un droit qui a été foulé au pied par un régime turc qui s'assoit sans cesse sur le respect des Droits de l'Homme, et sur le respect du droit international. Ce serait bien que tout le monde puisse parler d'une même voix pour dire à ces gens qu'il faudrait qu'ils respectent les règles, notamment celles de l'Union Européenne, alors que, depuis des années, ils réclament leur intégration dans notre Union. Je n'en dirai pas plus. Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/161/DELIB.094 – Dénomination de la Salle Municipale

M. le MAIRE.- Je suis très heureux et ému de mettre aux voix cette délibération, ce soir.

J'ai eu l'occasion de l'écrire sur une publication récemment. C'était quelque chose que j'avais en tête depuis longtemps, que j'avais proposé à mon prédécesseur : mettre à l'honneur les Plan-de-Cuquois qui ont servi avec dévouement notre beau village.

Michel DURAND était de cette trempe. Il était fonctionnaire municipal. Il a été responsable des affaires scolaires. Il a marqué des générations de petits Plan-de-Cuquois et d'agents municipaux, par sa gentillesse, son dévouement, son autorité aussi. Et il a exercé ses talents, pendant de nombreuses années, dans la salle du Clocheton. Il est ensuite devenu conseiller municipal. Et, malheureusement, la vie l'a emporté bien trop prématurément.

J'ai l'honneur de proposer au Conseil municipal, ce soir, de dénommer notre salle emblématique du Clocheton : Clocheton-Espace Michel DURAND, en hommage à cet homme qui faisait tonner sa voix et les brocs d'eau sur les chariots pour amener le silence dans la salle de cantine. Et rendre ainsi hommage à un fervent amoureux de Plan-de-Cuques qui a œuvré dans de très nombreuses associations, qui a été président du jumelage allemand, et de nombreuses autres associations Plan-de-Cuquoises, et qui était un éminent défenseur du service public tel que je le conçois.

Je suis très heureux de le faire avec l'assentiment de sa famille, qui est ici ce soir présente, et que je salue avec amitié et considération.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 3 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, DONATI, BARRET)

(Applaudissements)

M. DURAND.- Je garderai mes propos pour le jour où l'on dévoilera la plaque inaugurale. L'émotion est forte. Je vous remercie, Monsieur le Maire, au nom de ma famille, et vous dis que, ce soir, vous faites partie des gens qui grandissent Plan-de-Cuques. Ce n'est pas le cas de tout le monde, c'est votre cas, c'est le cas de la majorité de mes collègues. Certains, je pourrai les regarder dans les yeux, d'autres un peu moins. Je vous remercie, une fois de plus. Et même si je suis un peu désolé de la réaction de certains, je m'en félicite. Et quand je mènerai mes enfants dans le village, je pourrai leur expliquer que, dans cet endroit, il y a quelqu'un qui a marqué l'histoire de Plan-de-Cuques, et ce n'est pas donné à tout le monde.

Je me rends compte de notre amitié et de notre engagement commun. Si je suis là, ce soir, à tes côtés, c'est parce que cette personne m'a donné l'amour de Plan-de-Cuques. Pour tout cela, je l'en remercie, et je te remercie.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci.

FINANCES

20/162/DELIB.095 – Budget Ville – Exercice 2021 – Autorisation de dépenses avant vote du Budget primitif

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'autorisation d'engager les dépenses avant le vote du Budget primitif. Il s'agit de la délibération que nous prenons chaque année, en fin d'année, avant l'adoption du budget de l'année prochaine, qui se fera, comme partout, au mois de mars.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE – 1 Contre : M.SIMOND)

20/163/DELIB.096 - Exonérations de loyers

M. le MAIRE.- C'est une délibération importante sur le plan symbolique. Vous savez que cette crise sanitaire nous touche tous, mais qu'elle touche encore plus particulièrement certains de nos commerçants. Et, comme j'ai coutume de le dire, il n'y a pas de village prospère sans des commerçants prospères. Ce sont eux qui font la vie, la vitalité et la fraternité de notre village. Ils souffrent depuis l'apparition de cette épidémie du Covid, depuis les deux confinements successifs. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures pour répondre à cette crise. Dans cette délibération, on traduit l'une d'entre elles : d'exonérer de 2 mois de loyers les commerçants fermés qui sont locataires de la Mairie, pour les mois de novembre et de décembre 2020.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

Mme GIUDICELLI.- Nous aurions aimé savoir quels étaient les commerces communaux concernés.

M. le MAIRE.- Je vous ferai parvenir la liste précise par écrit. De mémoire, vous avez le bijoutier Corpas, le cordonnier Zorayan, le restaurant La table du chêne. Il y en a plusieurs qui sont locataires de propriétés communales, et qui exercent des activités qui ont été touchés par la fermeture sanitaire.

M. SIMOND.- Pouvons-nous savoir la somme que cela représente ?

M. le MAIRE.- Je vous le communiquerai aussi par écrit, je ne saurais pas vous le dire comme cela. Cela reste de l'ordre du symbolique. Ce n'est pas cela qui va remettre en cause les finances communales. C'est un geste de soutien à nos commerçants. Et nous allons le compléter, pour ceux qui ne sont pas locataires de la Mairie et pour lesquels nous avons peu de moyens d'action, par une délibération qui va arriver un peu plus tard. Je vais y revenir.

20/164/DELIB.097 - ATD 13 - 2020 Solde de l'adhésion

M. le MAIRE.- Il s'agit de la cotisation annuelle à cette agence qui dépend du Conseil départemental, qui apporte du conseil juridique et des formations pour les élus.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/165/DELIB.098 - Appel aux dons «Tempête Alex » – Conseil Départemental 06

M. le MAIRE.- C'est un geste de solidarité que nous avons pris en son temps pour venir apporter notre solidarité à nos collègues des Alpes-Maritimes qui ont été durement frappés par la tempête Alex. Je vous propose de délibérer sur la participation de la commune de Plan-de-Cuques pour 1 euro par habitant, soit un total de 10 575 euros.

(Adoptée à l'unanimité)

20/166/DELIB.099 - Soutien aux Commerces de Proximité

M. le MAIRE.- C'est la réponse, Monsieur SIMOND, à ce que je vous disais à l'instant. Outre les commerçants qui sont locataires de la Mairie, il y a évidemment une grande majorité de commerçants qui sont locataires dans le parc privé. La Ville décide de s'associer à l'initiative, qui a été prise par le Conseil de Territoire Marseille-Provence, d'apporter une aide aux commerces ayant été fermés pour cause sanitaire au mois de novembre 2020, et de doubler le montant de cette aide à hauteur de 1 euro par habitant. Donc, un montant versé par le Conseil de Territoire de 11 000 euros. Nous versons la même chose : 11 000 euros. Soit 22 000 euros qui seront versés aux commerçants concernés d'ici fin janvier 2021, à concurrence de 50 % du montant du loyer dans la limite de 400 euros x 2 par commerce. C'est-à-dire 800 euros par commerce pour le mois de novembre 2020.

C'est Madame KLEIN qui s'est chargée d'aller recenser et prévenir l'ensemble des commerçants concernés par cette mesure. Tous les éléments administratifs et réglementaires seront transmis à la Métropole d'ici le début de la semaine prochaine pour un versement fin janvier.

Là aussi, c'est une mesure de soutien qui va un peu au-delà de ce que la Ville a l'habitude de faire, mais compte tenu du contexte absolument sans précédent que nous vivons tous, c'est une mesure de solidarité parce que je pense que, quels que soient les bancs dans lesquels nous sommes dans cette assemblée, nous sommes tous d'accord pour dire que nous souhaitons retrouver tous nos commerçants à l'issue de cette crise sanitaire parce que nous avons besoin d'eux et parce que l'on a envie que notre village garde son dynamisme.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

Mme GIUDICELLI.- Justement, sur cette délibération, j'en reviens à ce que je disais lors du précédent conseil : il est dommage que notre idée des bons d'achat n'ait pas été retenue. De nombreuses communes l'ont fait pour donner ce coup de pouce aux commerçants, mais aussi aux habitants des communes. Cela aurait permis d'avoir une trésorerie peut-être qu'ils n'ont plus, en tout cas de leur donner un coup de pouce. Je sais que vous n'y étiez pas favorable. En tout cas, je trouve dommage que cette idée de bons d'achat, qui a été reprise dans de nombreux endroits, n'ait pas été choisie.

M. le MAIRE.- En l'occurrence, il s'agit un peu d'une mesure d'urgence parce que, même si l'on avait retenu les bons d'achat, si les commerces sont fermés, par définition on ne peut pas acheter. Mais je reste réservé sur la mesure générale et uniforme. Je préfère des mesures ciblées en fonction du niveau de revenu des habitants et en fonction des besoins des commerçants, et surtout des mesures qui soient pérennes. A titre d'exemple sur la manière dont nous concevons les liens que nous avons avec nos commerçants : depuis le mois de juillet, la Mairie se fournit auprès des commerçants de Plan-de-Cuques. Elle ne va pas chercher ses fleurs pour les gerbes des cérémonies patriotiques dans le 12^{ème} arrondissement parce qu'elles sont 5 euros moins chères que celles que l'on trouve avenue Frédéric Chevillon à Multifleurs ou à l'Atelier aux Fleurs.

Dans le cadre du concours des balcons et jardins illuminés, les paniers qui seront offerts aux gagnants des différentes catégories sont achetés chez nos commerçants. Et je pourrais multiplier les exemples. Cela durera pendant 6 ans. Ce ne sera pas du « one shot ».

Mme GIUDICELLI.- Je dirais que c'est normal.

M. le MAIRE.- Je suis assez d'accord avec vous, c'est normal, mais c'est très nouveau à Plan-de-Cuques ; cela et tant d'autres choses.

Mme GIUDICELLI.- Je vous rassure : nous aurions fait la même chose.

M. le MAIRE.- Je n'en doute pas. Le fait est que c'est nous qui sommes aux affaires et que c'est nous qui mettons en œuvre cette politique-là. Ceux qui étaient à notre place, il y a encore quelques mois, avaient l'occasion de le faire et ils ne l'ont jamais fait.

20/167/DELIB.100 - Contribution au Fonds de Solidarité Logement

M. le MAIRE.- Là aussi, cela ne se faisait jamais. Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif mené par la Métropole Aix-Marseille Provence qui a souhaité solliciter ses communes-membres. Cela reste une participation extrêmement symbolique, mais en termes de justice sociale, il me paraissait difficile de ne pas s'y associer. C'est donc avec joie que nous participons à ce dispositif métropolitain auquel la Ville avait refusé de participer depuis 5 ans.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

RESSOURCES HUMAINES

20/168/DELIB.101 – Personnel Communal – Service Des Affaires Scolaires - Annualisation du Temps de Travail des Agents des Écoles Maternelles

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie MASSAIA, notre responsable des ressources humaines, était là pour y répondre. Il s'agit d'annualiser le travail de nos tatas pour tenir compte des périodes de vacances scolaires où elles travaillent moins et des périodes de classe où elles travaillent plus, et donc de lisser leur rémunération tout au long de l'année.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/169/DELIB.102 – Personnel Communal – Divers services – Recrutement d'Agents Contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. le MAIRE.- Il s'agit du recrutement de onze agents contractuels : quatre ASVP qui viennent s'inscrire dans notre volonté de développer notre police municipale, trois adjoints techniques à temps complet dans nos écoles, (une reconduction de contrat et deux recrutements de personnels qui auparavant travaillaient pour la société privée ND2), le recrutement de la secrétaire du service Urbanisme - la précédente titulaire du poste ayant quitté ses fonctions cet été -, une assistante au service des Ressources Humaines, et un poste pour former un binôme avec la secrétaire du Maire qui, à ce jour, est toute seule. Ce qui n'est pas facile pour elle, et j'en profite pour la saluer et la remercier de son dévouement pour notre commune.

Je mets au voix cette délibération.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE)

20/170/DELIB.103 – Personnel communal – Créations d’Emplois Permanents

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'ouverture de postes de fonctionnaires pour nous permettre des recrutements futurs, notamment des postes de policiers municipaux. Vous savez que l'on cherche à développer notre police municipale, et que nous visons à recruter des agents qui sont déjà en poste pour qu'ils soient déjà formés afin qu'ils soient directement opérationnels.

Je mets aux voix.

M. SIMOND.- Au niveau de la police municipale, je voudrais savoir où l'on en est des recrutements.

M. le MAIRE.- Je vais laisser la parole à Monsieur BONANNO qui va se faire un plaisir de vous répondre.

M. BONANNO.- Comme vous le savez, quand nous avons pris nos fonctions, un seul policier municipal titulaire était présent, trois stagiaires et deux garde-champêtres stagiaires, ainsi que six ASVP. A ce jour, nous avons quatre policiers municipaux titulaires, trois toujours stagiaires qui vont partir à l'école l'année prochaine, trois policiers municipaux qui devraient arriver en janvier ou février, qui sont déjà recrutés, plus huit ASVP. Et, en vue, si c'est voté, quatre ASVP pour le CSU, pour finir à quinze policiers municipaux, comme nous l'avions promis.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur BONANNO. Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE)

20/171/DELIB.104 – Personnel communal – Mise à jour du Tableau des Emplois

M. le MAIRE.- Cette mise à jour tient compte des recrutements effectués.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 8 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE, SIMOND)

Mme GIUDICELLI.- Toujours dans le même esprit constructif, nous sommes attachés à ces embauches ; nous sommes conscients du besoin. Mais, nous aimerions avoir une vision plus claire parce que le tableau n'est pas très compréhensible, notamment sur la ligne « Total ». L'effectif pourvu en 2019 était à 54,3 et, en 2021, il est à 54,4, avec toutes les délibérations que nous avons votées depuis les Conseils municipaux que nous avons tenus.

M. le MAIRE.- Je comprends votre interrogation, mais regardez dans le tableau, en haut à gauche, c'est le tableau des emplois titulaires. Vous savez que, dans nos collectivités territoriales, vous avez un mix entre les agents titulaires, qui sont des fonctionnaires territoriaux, et des agents contractuels qui, pour certains sont en CDD, pour d'autres sont en CDI. Certains CDD peuvent donner lieu ensuite à ce que l'on appelle la stagiairisation des personnels, c'est-à-dire qu'ils deviennent fonctionnaires, et ils viennent incrémenter le total des emplois titulaires. D'autres restent contractuels ; cela dépend des métiers. Il y a des métiers sur lesquels c'est plus facile de fonctionner comme cela. Voilà la

raison pour laquelle le total n'a pas beaucoup bougé par rapport aux recrutements que nous avons effectués. Sachant qu'il y a eu, en outre, des départs de fonctionnaires. Il y a donc des plus et des moins, et le total est celui-là.

Mme GIUDICELLI.- Est-ce qu'il est possible d'avoir un état des effectifs à date, et peut-être de ce que vous allez prévoir, aussi bien CDI, CDD, les personnes qui sont en poste actuellement au sein de la municipalité ?

M. le MAIRE.- Cela fait partie des éléments qui figurent dans le compte de gestion chaque année et donc, comme la loi nous y enjoint, nous fournirons ce tableau-là.

B – PÔLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

20/172/DELIB.105 - Commission Communale des Impôts Directs

M. le MAIRE.- C'est une commission dans laquelle la Mairie propose des noms, et ensuite c'est le Directeur Régional des Finances Publiques qui choisit, dans la liste qui est proposée. Elle se réunit une fois par an pour discuter avec les services fiscaux, notamment de la valeur locative des biens. Cela a l'air d'être très important présenté comme cela. Dans les faits, cela a un peu moins d'impact que ce que l'on pourrait lire spontanément, mais cela fait partie des obligations légales auxquelles il nous faut répondre.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité des votants – 7 abstentions : Mmes et MM. ARMAND, GIUDICELLI, CIGNA, DONATI, NOEL, BARRET, JAYNE)

20/173/DELIB.106 - Convention d'occupation des sites municipaux

M. le MAIRE.- Cette délibération concerne la mise à disposition gratuite de deux sites municipaux pour l'association Les Chats Libres de Plan-de-Cuques. Décidément, ils sont bien défendus par Madame CIANARELLA qui est la conseillère déléguée à la cause animale. Ce sont des sites qui étaient déjà occupés par l'association en question, mais qui ne faisaient pas l'objet d'une convention avec la Ville. Pour faire les choses dans les règles, nous passons cette convention.

(Adoptée à l'unanimité)

20/174/DELIB.107 - Convention de Dépôt de Ruches sur une Propriété Communale « avenue de la République »

M. le MAIRE.- Je vais céder la parole à notre adjoint à l'Environnement, Monsieur Laurent GARGUILO, qui va nous expliquer cette délibération par laquelle la Ville contractualise avec deux apiculteurs pour installer des ruches sur le territoire de Plan-de-Cuques.

M. GARGUILO.- L'objet de la convention est de répondre aux objectifs de l'Agenda 21, et d'avoir plus particulièrement les axes à la sensibilisation à l'environnement et le maintien de la biodiversité locale.

Concrètement, on donne la possibilité à des apiculteurs amateurs de s'implanter sur des terrains communaux que nous avons choisis ensemble, notamment parce que nous avons besoin aussi, dans ce choix, d'accès sur la sécurité. Il y a certains critères à respecter.

Nous allons avoir une série de quinze ruches. Il y a deux conventions avec trois apiculteurs. Ces ruches seront situées sur le terrain au-dessus du cimetière. Il y aura un volet éducatif. Nous allons voir, avec notre adjoint à l'Éducation, Carole PIRAS, pour élaborer des sessions de formation avec les enfants. Ce sera notamment dans les écoles maternelles ou primaires. Ensuite, il y aura un volet participatif, événementiel du moins. Ce sera fait avec l'adjoint Brice NICHANIAN à l'animation du Village. Deux fois par an, nous aurons la récolte du miel, au mois de juin et au mois de septembre.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur GARGUILO. Cela fait partie des initiatives qui visent à rendre notre ville un peu plus écoresponsable. J'en profite, à l'occasion du vote de cette délibération, pour souligner, sous l'autorité de Monsieur Fabrice DURAND, que, comme vous avez pu le constater, nous avons procédé au remplacement de trois arbres qui avaient été abattus il y a très longtemps, et qui n'avaient jamais été remplacés. Nous avons planté trois cèdres bleus, espèce menacée et protégée au titre de l'UICN : un au rond-point du 18 juin, un à Ange Delestrade, et le troisième au bas de Pasteur.

Nous allons continuer évidemment cette politique de végétalisation, de verdissement, d'agriculture urbaine et de retour de la nature dans nos rues parce que l'on considère que cela participe à notre qualité de vie.

Je mets aux voix cette belle délibération.

(Adoptée à l'unanimité)

C – PÔLE TECHNIQUE

20/175/DELIB.108 - Constitution de la Commission Travaux Patrimoine Environnement et Aménagement du Territoire, suite à l'élection du Maire et des Adjointes du 04/07/2020

M. le MAIRE.- Il s'agit de la création d'une commission pour préparer nos travaux, et qui concerne des secteurs particulièrement importants de l'activité municipale : le patrimoine, l'environnement et l'aménagement du territoire. On se propose de créer cette commission pour la durée du mandat. Je m'en suis entretenu tout à l'heure avec les représentants de l'opposition, je tiens à ce que, là aussi, les élus n'appartenant pas à la majorité municipale soient représentés.

Je propose donc, si tout le monde en est d'accord, de voter pour une liste unique composée de six membres : le Maire, Monsieur Fabrice DURAND, Monsieur Laurent GARGUILO, Monsieur Henri MILANI, Monsieur Stéphane SIMOND et Monsieur Guy NOEL.

L'ensemble des groupes sera représenté dans cette commission qui se réunira autant de fois que nécessaire pour discuter de ces questions essentielles.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/176/DELIB.109 - Approbation de l'Avenant n°2 à la Convention de Gestion pour la gestion de « l'Éclairage Public » de la commune de Plan-de-Cuques

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'approbation du renouvellement de la convention de gestion pour l'éclairage public. Parmi les questions que vous aviez soulevées, Madame GIUDICELLI, vous auriez pu en soulever une quatrième : il y a une petite coquille sur le texte de la délibération puisque la convention avait été passée jusqu'au 31 décembre 2019, elle avait été prolongée par avenant jusqu'en décembre 2020, et ce soir, nous adoptons la prolongation pour un an supplémentaire.

La Métropole, par la loi MAPAM et la loi NOTRe de 2016, est censée s'occuper de l'éclairage public. Elle a souhaité rétrocéder cette compétence aux communes-membres par le biais d'une convention de gestion.

Nous la prolongeons d'une année supplémentaire. Vraisemblablement, cela s'arrêtera à l'issue de l'année 2021, et la Métropole exercera pleinement sa compétence parce que le préfet n'aime pas trop le système des conventions de gestion.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

D – PÔLE SCOLAIRE

AFFAIRES SCOLAIRES

20/177/DELIB.110 - Conventions de Partenariat dans le Cadre des Temps d'Activités Inter-Cantine (TAIC)

M. le MAIRE.- C'est la convention de partenariat dans le cadre des TAIC, les activités du temps inter-cantine. Je l'avais annoncé, dès cet été, et je vous en avais parlé au précédent Conseil du 30 septembre. Elles sont effectives depuis le retour des vacances de la Toussaint. Madame PIRAS, vous nous dites deux mots sur ces activités, s'il vous plaît ?

Mme PIRAS-LACROIX.- Une phase-test a eu lieu, depuis début novembre, au retour des vacances de Toussaint jusqu'à vendredi dernier. 90 % des enfants demi-pensionnaires étaient inscrits aux TAIC, ce qui représente environ 480 enfants des trois écoles primaires. Cette semaine, ils ont effectué un vote pour les activités proposées qui sont : théâtre, musique, ludothèque, sophrologie, jardinage effectué par nos agents municipaux des services techniques, le cirque, le hip hop, le handball et le foot. Chaque enfant a voté pour une activité sportive et une activité culturelle. A partir de janvier, selon le

planning établi suite à leurs votes, chaque classe aura un roulement toutes les semaines d'une activité culturelle et d'une activité sportive jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette année, vu le protocole sanitaire à cause de la Covid, les activités se font uniquement par classe entière, il n'y a pas de mélange de classes au niveau des activités pour éviter le brassage des enfants.

Et, comme pour la phase de test, et comme Monsieur le Maire s'y était engagé, ces activités restent gratuites.

M. le MAIRE.- Merci, Madame PIRAS. Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/178/DELIB.111 - Convention entre la Mairie et l'Éducation Nationale

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une convention de partenariat entre la commune de Plan-de-Cuques et l'Éducation nationale sur la mise à disposition d'éducateurs sportifs dans nos écoles. Vous savez - c'était là aussi un de nos engagements de campagne -, la Ville de Plan-de-Cuques s'honore, depuis plusieurs décennies, d'avoir mis à disposition de plusieurs générations d'enfants des éducateurs sportifs qui étaient des salariés de la commune, mais qui travaillaient dans nos écoles. Depuis deux ans, il n'avait pas été pourvu au départ à la retraite de Gérard CYNAT. Il ne restait que Martine CYNAT comme éducatrice sportive. Nous avons souhaité procéder au recrutement d'un éducateur sportif pour qu'il y en ait deux ; ce qui a été fait. Dans ce cadre-là, l'éducatrice sportive en question a été recrutée au 1^{er} octobre 2020, et donc nous allons passer une convention avec l'Éducation nationale pour qu'elle puisse intervenir dans nos écoles.

Je profite de cette délibération pour adresser un salut très respectueux et très amical à Martine CYNAT, en lui souhaitant le meilleur rétablissement, le plus vite possible.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/179/DELIB.112 - Demande de Remboursement Tickets de Garderies - Régie Activités Périscolaires

M. le MAIRE.- C'est la conséquence du nouveau système que nous avons adopté pour le paiement des garderies. Avant, on était obligé de prendre la garderie pour toute la semaine. Nous avons souhaité faciliter la vie des familles Plan-de-Cuquoises en permettant de ne payer la garderie que pour le temps où on laisse les enfants à la garderie. Il revient donc à notre Conseil Municipal de procéder au remboursement des tickets de garderie non utilisés suite au changement du mode de fonctionnement. Ce système est désormais informatisé, et on peut faire cela depuis sa tablette ou son ordinateur ; ce qui est un vrai progrès pour les parents.

(Adoptée à l'unanimité)

POINT JEUNES

20/180/DELIB.113- Convention de Partenariat - Pôle Emploi

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une série de conventions que nous renouvelons avec un certain nombre de partenaires de notre commune, partenaires institutionnel, tel Pôle Emploi, l'ADIE, l'ACPM, l'AVAD, le CDAD et la Mission locale.

Pôle Emploi, je n'ai pas besoin de vous le présenter.

J'en profite pour dire un mot sur cette question-là qui est en cours de refonte et de réorganisation complète, sous l'autorité et avec tout le dynamisme conjoint de Madame CAVIN et de Madame PERRIN. Nous sommes en train de construire une véritable politique municipale pour nos jeunes, qui passera bien entendu par du ludique, du culturel et du sportif, mais qui passera aussi par les conventions que nous allons adopter ce soir, en lien avec Pôle Emploi, avec les associations d'aide à la création d'entreprise. Ce qui sera la nouvelle version du futur Bureau Municipal de l'Emploi. C'est un chantier de longue haleine que nous menons avec dynamisme pour essayer d'offrir les meilleures chances de réussite à la jeunesse de Plan-de-Cuques.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/181/DELIB.114 - Convention de Partenariat - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

M. le MAIRE.- Il s'agit de la convention avec l'ADIE qui est une structure qui aide notamment les demandeurs d'emploi à monter leur entreprise.

Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/182/DELIB.115 - Convention de Partenariat - Association Coopération Promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM)

M. le MAIRE.- Convention avec l'ACPM qui est un organisme de formation, notamment pour les bénéficiaires de RSA ou les publics en difficulté.

(Adoptée à l'unanimité)

20/183/DELIB.116 - Convention de Partenariat - Association d'Aide aux Victimes d'actes de Délinquance (AVAD)

M. le MAIRE.- Il s'agit de la convention avec l'AVAD qui est l'association d'aide aux victimes d'actes de délinquance. Je mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

20/184/DELIB.117 - Convention de Partenariat - Centre Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

M. le MAIRE.- Il s'agit de la convention avec le CDAD pour des consultations juridiques gratuites. Je mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

20/185/DELIB.118 - Convention de Partenariat - MISSION LOCALE de MARSEILLE

M. le MAIRE.- Il s'agit de la convention entre la Ville de Plan-de-Cuques et la Mission locale. Vous savez que la Mission locale est un des acteurs majeurs du service public de l'emploi, qui s'occupe de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. C'est donc l'adhésion de la Ville de Plan-de-Cuques à la Mission locale de Marseille qui couvre également le territoire d'Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons, et qui se trouve être la plus grande Mission locale de France, avec plus de 200 agents qui travaillent au service de l'insertion professionnelle et sociale de nos jeunes.

(Adoptée à l'unanimité)

Un mot avant de se quitter. Depuis notre dernier Conseil du 30 septembre, le nouveau confinement est intervenu. Depuis hier soir, nous sommes passés en période de couvre-feu. La Ville a souhaité être au plus près de nos habitants, et mettre en place un certain nombre de dispositifs pour les accompagner. On a parlé des dispositifs en faveur des commerçants. Nous avons également mobilisé une cellule de solidarité au sein de notre CCAS.

Si **Madame TENAGLIA** peut nous dire un mot sur cette question car un énorme travail a été fait. L'idée générale étant de ne laisser personne seul, isolé ou en détresse pendant cette période particulièrement difficile, notamment pour nos aînés.

Mme TENAGLIA.- Nous avons, dans ces temps difficiles de crise sanitaire et sociale, instauré une cellule de solidarité au sein de notre CCAS. Cette cellule s'est mobilisée afin de répondre au mieux et le plus rapidement possible aux besoins des Plan-de-Cuquois, avec plusieurs supports : la plateforme téléphonique, qui était une veille téléphonique avec un numéro attribué, destinée à recueillir les appels de gens qui avaient besoin de quelque chose. On l'a doublée d'un numéro spécial **Écoute** qui était destiné aussi à ceux qui éprouvaient le besoin de parler à quelqu'un, sans demande particulière. Cette cellule d'écoute avait pour but de lutter contre l'isolement.

Grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, que nous remercions très chaleureusement, nous avons instauré un système d'appel qui concernait 297 inscrits au CCAS, de plus de 65 ans. Ce service d'appel appelait les personnes inscrites afin de prendre de leurs nouvelles, de leur proposer une aide si elles en avaient besoin. Grâce à un partenariat avec de nombreux commerçants, nous leur avons proposé des livraisons de courses, de médicaments. Nous avons sélectionné aussi des services de portage de repas.

Ensuite, nous avons centralisé la collecte et la distribution de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène.

Le CCAS a tenu à aider ceux qui aident au quotidien par le biais d'associations caritatives, et nous avons mis à leur disposition nos locaux et notre présence afin de récolter ces denrées et ces produits d'hygiène.

J'en profite pour remercier encore une fois les bénévoles. Nous avons eu une offre de bénévolat énorme. Beaucoup de gens se sont proposés pour nous aider, d'une manière ou d'une autre. Ils étaient disponibles et extrêmement engagés. Grand merci à tous !

J'en profite aussi pour souligner l'engagement et le dévouement dont a fait preuve le personnel du CCAS qui n'a pas compté ni ses heures ni son énergie, et qui a démontré, une fois de plus, qu'il savait donner du sens, et surtout une grande humanité à sa mission.

Cela nous a donné aussi la mesure de ce que doit être un organisme social au service des habitants, et ce pour lutter contre l'isolement et pour renforcer le lien entre tous.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame TENAGLIA. Je pense que tout le monde, dans ce Conseil, partage les remerciements et les félicitations que vous avez adressés à toute l'équipe du CCAS.

Au-delà de ces mesures spécifiques au confinement, nous avons aussi décidé de surmonter les contraintes administratives et réglementaires qui se sont imposées à nous, pendant cette période d'avant Noël, et de tout mettre en œuvre pour apporter un peu de magie et de féerie dans notre beau village en cette période de l'Avent. Je tiens à saluer l'action déterminée de nombreux élus. On n'a pas pu faire le Marché de Noël comme on le faisait d'habitude parce que les manèges pour les enfants n'étaient pas autorisés. Donc, nous avons décidé de « Noëliser » le marché du samedi matin. Je félicite Christine KLEIN, ainsi que tous les Agents des Services Techniques de l'Animation Communale et Monsieur BALDI, notre placier, pour l'énergie qu'ils ont déployée pour rendre encore plus chaleureux notre marché du samedi matin. Et le succès qu'il rencontre, depuis les deux derniers samedis, atteste de la réussite de cette mission.

Nous avons aussi souhaité, cette année, puisque l'on ne pouvait pas organiser le traditionnel banquet du bel âge, rétablir les colis de Noël à destination de nos seniors. Pour ceux qui sont soit concernés directement, soit qui sont passés devant l'Animation Communale, vous avez pu constater que, depuis lundi, il y a un décor féérique qui a été créé par les agents du CCAS. Madame GERMAIN, si vous voulez nous dire un mot sur ces colis de Noël ?

Mme GERMAIN.- Cette année, notre Maire a fait le choix d'apporter un moment de bonheur et de féerie par ces temps anxiogènes dus à la situation sanitaire. Pour ce faire, le Maire a décidé d'offrir à nos seniors un très beau colis et, qui plus est, un pour madame et un pour monsieur. Ce qui n'était pas fait avant.

Par ailleurs, la Municipalité s'est engagée à faire de La Belle Époque un lieu d'accueil et de convivialité pour nos anciens. Des travaux d'embellissement sont en cours de réalisation.

M. le MAIRE.- Merci, Madame GERMAIN. Je salue une nouvelle fois le travail et la créativité des équipes du CCAS qui ont vraiment fait quelque chose de magnifique, qui apporte un peu de chaleur humaine en ces temps difficiles.

Pour poursuivre sur cette période de Noël, je crois, Madame DENRHY, que nous en sommes à 360 lettres au Père Noël. La nouvelle boîte a remporté un grand

succès. 360 enfants, à ce jour, vont recevoir une réponse du Père Noël puisque, bien évidemment, chaque lettre déposée dans la boîte reçoit une réponse.

J'en profite aussi pour annoncer que, samedi 19 décembre, ce sera la dernière édition du marché « Noëlisée » du samedi matin, et nous aurons le plaisir d'accueillir de nombreuses associations de Plan-de-Cuques que nous avons invitées gracieusement à occuper des stands pour y vendre des produits au bénéfice de belles causes. Je les remercie de leur participation active à cette initiative. Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir l'association Soleil Bleu Azur, qui est une très belle association de notre département qui œuvre pour apporter un peu de bonheur aux enfants malades. Samedi matin, elle sera présente sur notre marché de Plan-de-Cuques, comme elle l'est déjà depuis deux samedis.

Avant de conclure, je voudrais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence - nous ne l'avons pas fait parce que l'agenda ne nous l'avait pas permis - premièrement en hommage à Monsieur Samuel PATY, ce prof d'histoire-géographie qui a été si lâchement et si sauvagement assassiné. Vous aviez participé, et je vous en remercie tous, à la cérémonie d'hommage qui s'était tenue devant la Mairie.

Deuxièmement, en hommage au Président GISCARD D'ESTAING, décédé la semaine dernière.

Et puis comme nous sommes le 16 décembre 2020, et avec son accord, je me permets d'associer à cette minute de silence un hommage à Madame Martine GIUDICELLI qui a longtemps été élue à notre Conseil municipal, et qui a disparu il y a 4 ans.

Je vous remercie de bien vouloir respecter cette minute de silence.

.....Minute de silence.....

Avant de lever la séance, notre ordre du jour étant épuisé, et pour finir sur une note plus joyeuse et positive, je tiens à vous souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de Noël, et un très beau Nouvel An. Nous allons, je pense, tous être d'accord pour dire que l'on enterrera cette année 2020 avec plaisir. On va tous se souhaiter que l'année 2021 soit beaucoup plus positive pour chacune et chacun d'entre nous. Profitez-en ! Retrouvez vos familles ! Respectez les gestes barrières ! Soyez prudents ! Prenez soin de vous tous ! Profitez de notre beau village ! Allez consommer chez nos commerçants locaux ! Faites plaisir à vos enfants ou à vos petits-enfants ! Nous avons la chance de vivre dans un endroit magnifique, on participe ici, dans ce Conseil Municipal, à essayer de l'embellir et à le rendre chaque jour un peu plus fraternel et agréable à vivre. C'est une belle ambition que je vous invite à poursuivre avec encore plus de dynamisme et d'enthousiasme au cours de cette année 2021.

Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée, et rendez-vous l'an que Ven.

(La séance est levée à 20 h)

M. Laurent SIMON,

Maire de Plan-de-Cuques